

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2006

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick - RENUCCI Thierry –POLASTRO Maryse - ESPANET André (Adjoints)
BELOTTI Michel - LE PENVEN Françoise - GOMEZ Jacqueline - SALIGNAC Elisabeth

VANPARYS Odette donne pouvoir à RENUCCI Thierry

Absents excusés : ROUANET Christian - ARNIAUD Gérard - CHABERT Raphaël - CAZORLA Jean-Luc

Madame POLASTRO Maryse est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU P.O.S (Accueil du projet ITER)

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'approuver la révision simplifiée du POS de St Paul Lez Durance telle qu'elle est annexée à la présente,
- **DIT Que**, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- **DIT Que**, conformément à l'article L 123-12 du code de l'urbanisme, la présente décision est exécutoire un mois suivant sa transmission en Sous-Préfecture,
- **INFORME** que le dossier de la révision simplifiée approuvée sera tenu à disposition du public en Mairie.

PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Zones P.O.S : UA – UD – UDa – UDi)

Vu l'article L 421-3 du code de l'urbanisme,

Vu le règlement du P.O.S,

Vu l'article 34 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'instituer une taxe de stationnement pour non réalisation d'aires de stationnement sur les zones classées UA – UD – Uda – Udi,
- **DIT Qu'**elle sera actualisée annuellement sur la base de l'indice de référence,
- **FIXE** le montant de cette taxe à 1 500.00 € (mille cinq cents euros)

AVIS SUR LA DEMANDE FORMULEE PAR LE CENTRE D'ETUDES DE CADARACHE EN VUE D'ÊTRE AUTORISÉ A PROCEDER A DES REJETS D'EFFLUENTS LIQUIDES ET GAZEUX ET PRELEVEMENTS D'EAU INDUITS PAR L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION « MAGENTA » (enquête publique du 20/11/2006 au 20/12/2006 inclus)

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **EMET** un avis favorable à la demande présentée par le Centre d'Etudes de Cadarache en vue d'être autorisé à procéder à des rejets d'effluents liquides et gazeux et prélèvements d'eau induits par l'exploitation de l'installation dénommée « MAGENTA » sous réserves du respect de la réglementation et que toutes les mesures soient mises en œuvre pour assurer la sécurité de l'installation et par là même celle des populations.

AVIS SUR LA DEMANDE FORMULEE PAR LE CENTRE D'ETUDES DE CADARACHE EN VUE D'ÊTRE AUTORISÉ A PROCEDER A DES REJETS D'EFFLUENTS LIQUIDES ET GAZEUX ET PRELEVEMENTS D'EAU INDUITS PAR L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION « AGATE » (enquête publique du 20/11/2006 au 20/12/2006 inclus)

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **EMET** un avis favorable à la demande présentée par le Centre d'Etudes de Cadarache en vue d'être autorisé à procéder à des rejets d'effluents liquides et gazeux et prélèvements d'eau induits par l'exploitation de l'installation dénommée « AGATE » sous réserves du respect de la réglementation et que toutes les mesures soient mises en œuvre pour assurer la sécurité de l'installation et par là même celle des populations.

AVIS SUR LA DEMANDE FORMULEE PAR LE CENTRE D'ETUDES DE CADARACHE EN VUE D'ÊTRE AUTORISÉ A PROCEDER A DES REJETS D'EFFLUENTS LIQUIDES ET GAZEUX ET PRELEVEMENTS D'EAU INDUITS PAR L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION « Réacteur Jules Horowitz » (RJH) (enquête publique du 20/11/2006 au 20/12/2006 inclus)

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **EMET** un avis favorable à la demande présentée par le Centre d'Etudes de Cadarache en vue d'être autorisé à procéder à des rejets d'effluents liquides et gazeux et prélèvements d'eau induits par l'exploitation de l'installation dénommée « Réacteur Jules Horowitz » (RJH) sous réserves du respect de la réglementation et que toutes les mesures soient mises en œuvre pour assurer la sécurité de l'installation et par là même celle des populations.

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DES MAJORATIONS ET INTERÊTS DE RETARD – T.L.E

Vu la demande de remise gracieuse formulée par Madame FLIPPE,

Vu l'avis favorable du comptable du Trésor Public,

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'accorder la remise gracieuse des majorations et intérêts de retard pour :
 - Permis de construire N° PC 09900M0002 délivré à M. et Mme FLIPPE,
 - Le montant des pénalités de retard s'élève à 260.32 euros.

PROTECTION DE LA FORÊT – INTERVENTION DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL : PROPOSITION DE TRAVAUX AU TITRE DU PROGRAMME 2007

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** la proposition de travaux au titre du programme 2007 pour des travaux d'entretien (CO 113, CO114, CO 219, CO 220) dans la forêt Communale.

VIREMENTS DE CREDITS DE L'ARTICLE 61522 « ENTRETIEN BÂTIMENTS » A L'ARTICLE 6413 « PERSONNEL NON TITULAIRE »

Vu l'insuffisance des crédits au chapitre « Charges de Personnel »,

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** un virement de crédit de l'article 61522 « Entretien Bâtiments à l'article 6413 « Personnel non titulaire » pour un montant de 5 000.00 € (Cinq mille euros).

Informations et Questions diverses

GENDARMERIE NATIONALE : FRAIS DE PROCEDURES ADMINISTRATIVES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Gendarmerie Nationale relatif aux frais de procédures administratives. Le Conseil en **PREND** acte.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18H30.